

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2012

DCM N° 12-03-01

Objet : Grand Projet Urbain Metz Nord – Participation de la Ville de Metz à l'opération de réhabilitation de logements collectifs sociaux de Metz Habitat Territoire.

Rapporteur :Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

En 2003, la Ville de Metz s'est engagée au côté de la Ville de Woippy et de l'Etat dans une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) dont la mise en œuvre, limitée à quelques opérations isolées au sein de la Patrotte et du Chemin de la Moselle, n'a pas permis d'apporter une réponse satisfaisante aux enjeux urbains et socio-économiques importants de ce secteur.

Le traitement des déséquilibres sociaux et urbains affectant ces quartiers se traduit aujourd’hui par la mise en œuvre de nouveaux projets et l’élaboration concertée d’un programme d’interventions structurant et cohérent, plaçant les habitants au centre des enjeux d’amélioration du cadre de vie et de l’habitat.

La Ville de Metz a engagé le Grand Projet Urbain Metz Nord avec l’objectif de produire de la qualité dans les quartiers concernés en rénovant et construisant des logements, équipements de proximité, voiries et espaces verts de qualité. Le projet est mené, à chaque étape, avec les habitants dans le cadre d’ateliers du Comité de Quartier.

Concernant l’habitat social, le premier geste fort a été engagé par Metz Habitat Territoire avec la démolition du 5 rue Théodore de Gargan, un immeuble de 110 logements qui connaissait de graves dysfonctionnements affectant la sécurité des biens et des personnes.

Metz Habitat Territoire s’engage à présent dans le processus de reconquête du 3 rue Théodore de Gargan, un immeuble de 90 logements, des T4, dont les 2/3 sont loués. Une réhabilitation lourde est engagée : rénovation des façades, des halls d’entrée et des cages d’escaliers, des ascenseurs et du monte-chARGE et sécurisation des entrées.

Si trente logements occupés ont fait l’objet de travaux entre 2006 et 2011, trente-cinq autres nécessitent des travaux de confort et d’embellissement : peintures, revêtements de sol, sanitaires, menuiseries et isolation pour un coût prévisionnel de 255 000 € TTC.

Metz Habitat Territoire a engagé une démarche originale de réappropriation par les locataires de leur cadre de vie afin de développer le lien social et de pérenniser les investissements réalisés et entend poursuivre cette initiative pour la rénovation des trente-cinq logements en question. Les locataires seront consultés concernant leurs souhaits en matière d’embellissement de leur logement et afin de leur garantir l’impartialité des observations, cette visite sera faite par un prestataire externe, coordonnateur des travaux.

Le coût global de la réhabilitation de cet ensemble s'élève à 1.250.000 € environ, dont plus d'un million d'euros de travaux de structure, cofinancés par Metz Habitat Territoire et Metz Métropole.

En complément, il est proposé que la Ville accompagne la démarche qualitative et de mobilisation sociale conduite pour la rénovation de trente-cinq logements situés 3 rue Théodore de Gargan à hauteur de 180 000 €.

Les modalités de contribution de la Ville de Metz au financement du projet sont précisées dans la convention financière annexée au présent rapport.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de Metz Habitat Territoire sollicitant de la Ville de Metz une participation au financement des travaux d'amélioration de trente-cinq logements locatifs sociaux situés 3 rue Théodore de Gargan,

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet pour l'amélioration du cadre de vie et du lien social dans le quartier de la Patrotte,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'accorder** la subvention de 180 000 € à Metz Habitat Territoire-OPH de Metz selon les modalités de la convention financière annexée à la présente,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la présente,

- Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 2.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43

Absents : 12

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE